



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Projet éducatif 2024/2026

PREAMBULE

Le projet éducatif est un document qui prend en compte les principes fixés par **le décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif** mentionné à l'article **L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles** et complétés par **les articles R227-23, R227-24, R227-26 du CASF**.

Le projet éducatif est le document qui décline les intentions et les principes éducatifs d'un organisateur ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise, à savoir :

Les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir les jours d'école ;

Les accueils périscolaires du mercredi (accueils de loisirs) ;

Les accueils extrascolaires pendant les vacances ;

Les séjours courts (mini-camps)

CONTEXTE LOCAL

Demigny est située à l'intersection de la Route Départementale 62 qui va de Chagny à Verdun-sur-le-Doubs et la RD 19 Beaune - Chalon par Demigny. Deux rivières traversent le village, la Dheune et la Petite Dheune.

Demigny accueille des habitants travaillant majoritairement à Beaune, Chagny et Chalon-sur-Saône. La forêt occupe la moitié de sa surface de 2900 hectares au milieu de laquelle on dénombre sept étangs. Demigny est une commune attractive grâce à sa position médiane entre Chalon et Beaune. Des commerces de proximité et des services sont présents sur la commune, ce qui renforce l'attrait du village. Son activité artisanale est bien développée. De nombreuses associations contribuent à l'épanouissement de la collectivité.

Au 1^{er} janvier 2023, la commune compte 1820 habitants. L'essor démographique constaté de 1999 à 2009, s'atténue nettement. La population est stable. Comme au niveau national, il est noté une baisse des naissances, depuis 2020, qui s'est traduit par une fermeture de classe. (année scolaire 2021/2022).

Les nouveaux habitants viennent principalement de villes centres, ce qui implique des comportements et des problématiques liés au mode de vie du tissu urbain.

Les ressources du territoire sur lesquelles l'ALSH peut s'appuyer pour ses actions sont principalement les associations sportives et culturelles locales et du territoire de la communauté d'agglomération.

La commune de DEMIGNY accueille dans sa structure l'ensemble des enfants résidant à Demigny mais peut également accueillir les enfants résidant sur les autres communes que composent la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

Cette organisation est reconnue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône-et-Loire et la Caisse d'Allocations Familiales 71. La Commune de DEMIGNY est reconnue comme l'organisatrice de cette structure d'accueil.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le public accueilli :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille les enfants âgés de 3 ans jusqu'à 13 ans, scolarisés dans les écoles publiques maternelle et élémentaire de DEMIGNY ou dont l'un des parents résident sur la commune.

Les enfants résidant sur les autres communes de la communauté d'agglomération du Grand Chalon peuvent également bénéficier des fonctionnements de l'ALSH.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité.

Le fonctionnement

L'ALSH s'organise dans des locaux adaptés à l'accueil des mineurs.

Les ressources humaines :

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité. Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

Pour cela, les ressources humaines mis à disposition par la commune de Demigny sont :

L'équipe d'animation :

- Animer et respecter le projet pédagogique.
- Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs.
- Assurer la sécurité physique et morale du public qu'elle encadre.
- Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public.
- Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique

Pendant les vacances scolaires, l'équipe des animateurs permanents est complétée par des animateurs non permanents dont le nombre varie selon la période et sont fonction des effectifs d'enfants inscrits et liés aux quotas d'encadrement.

Le personnel technique :

- Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs.
- Assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires.
- Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement de l'ALSH.

Le personnel de restauration :

- Assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire.
- Assurer le service des repas.
- Assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

Les moyens financiers :

La Commune de Demigny met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement de l'ALSH et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement :

L'équipe d'animation dispose d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activité à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique.

Le budget complémentaire :

La Commune de Demigny assume d'autres charges comme les charges salariales, les coûts des assurances, les éventuels investissements, ...

En contrepartie de l'organisation de l'ALSH, la Commune perçoit des subventions auprès de partenaires financiers et des participations familiales.

Les subventions des partenaires financiers :

La Commune de Demigny perçoit essentiellement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales 71 dans le cadre de sa contractualisation avec la Convention Territoriale Globale de service aux familles. (31/12/2021)

Les participations familiales :

La Commune de Demigny fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement des sessions.

De plus, elle applique des tarifs accessibles et dégressifs en fonction du quotient familial.

La participation financière de la Commune de DEMIGNY :

Malgré les subventions des partenaires financiers et les participations familiales, la Commune de Demigny intervient financièrement et de façon équitable pour le bon fonctionnement de la structure.

1- PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF

A- Qu'est-ce qu'un projet éducatif ?

Le projet éducatif constitue un cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse. Il s'impose comme un outil structurant pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent quotidiennement au service de l'épanouissement de l'émancipation des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Un Projet Éducatif porte des valeurs et ambitions partagées : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'apprentissage de la citoyenneté, l'éducation à l'environnement, etc. Le PE prévoit ainsi la mobilisation des énergies et des compétences, ainsi que la mutualisation des ressources humaines et matérielles autour de ces objectifs. Le PE prend en compte l'enfant, au-delà de son statut d'élève. Il s'intéresse également aux liens avec sa famille en intégrant les diversités sociales et culturelles.

Projet participatif, il doit se fonder sur la mobilisation de la famille, et notamment des plus éloignées de l'école et des structures éducatives, mais aussi celle des enfants eux-mêmes

B- Principes fondateurs du projet éducatif

S'appuyant sur les valeurs universelles présentées dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, plusieurs principes fondateurs ont gouverné à l'élaboration du Projet Éducatif.

L'universalité : le PE concerne tous les enfants de Demigny et des communes du Grand Chalons

L'équité : faire plus pour les enfants qui en ont le plus besoin, adapter chaque proposition aux spécificités de chacun.

La primauté du rôle éducatif des parents: les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Les institutions, acteurs associatifs et partenaires locaux doivent venir en complément et en appui des parents.

La transversalité : entre services et politiques mises en œuvre par la commune de Demigny et le Grand Chalon, mais aussi entre institutions, acteurs associatifs et partenaires du territoire.

La continuité des actions et la notion de parcours : il est indispensable de conduire des actions adaptées aux différents âges et d'éviter au maximum les ruptures, que ce soit entre les différents temps de la journée (scolaire, périscolaire, extrascolaire) ou en fonction des classes d'âge.

La démarche de partenariat et de projets : la conception et la mise en œuvre d'un projet éducatif est une œuvre collective qui doit mobiliser l'ensemble des ressources et des compétences du territoire. Les actions doivent être élaborées en fonction d'objectifs clairs et partagés, en évitant le cloisonnement par secteurs d'activités.

L'évaluation : la pertinence et l'efficacité des actions menées ou soutenues doivent être évaluées régulièrement, dans un souci d'optimisation de l'argent public et dans une démarche de progrès continu.

Le Projet Éducatif constitue le cadre de la politique éducative de la commune de Demigny pour les enfants entre 3 et 13 ans. Il encadre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et a vocation à créer une véritable cohérence entre eux. Il intègre en ce sens le Projet Éducatif Territorial (PEdT).

L'éducation à la citoyenneté est au cœur du PE

Elle est un préalable à toute autre forme d'éducation et vise avant tout à reconnaître l'autre et à respecter la société qui nous entoure. Parler d'éducation à la citoyenneté, c'est parler de politesse, d'acceptation des autres dans toute leur diversité, de civisme, de respect de l'environnement, d'esprit critique, de liberté individuelle, de différence entre intérêt général et somme des intérêts particuliers, de démocratie, de responsabilité. L'éducation à la Citoyenneté vise à offrir aux enfants des outils pour comprendre la société dans laquelle nous vivons et les aider à y prendre toute leur place.

2- ELABORATION ET SUIVI

A- Dynamique de concertation renforcée

Les axes de développement du PE et sa déclinaison en priorités ont été définis sur la base : des derniers diagnostics de territoire, de la Convention Territoriale Globale de service aux familles et notamment de son article 4- Orientations retenues au regard du diagnostic, du PEdT et de la concertation avec le groupe Ressources Parents.

B- Gouvernance du projet éducatif

Proposition d'actions/projets : équipe d'animation

Instruction et validation : commission municipale Enfance jeunesse

Suivi global : Comité de pilotage présidé par le maire et composé d'élus, du groupe Ressources Parents, de représentants du groupe scolaire et de l'équipe d'animation.

C- Evaluation

L'intérêt pour la Commune de Demigny d'évaluer le service que propose l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein de la structure.

Ensuite, c'est de connaître si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation de l'ALSH permet d'évaluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global de la structure d'accueil et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations se font par les élus.

Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

L'évaluation de la structure et des actions menées :

La structure d'accueil est évaluée à chaque session organisée et un bilan pédagogique est écrit et remis aux élus. Les élus peuvent aussi faire part de leur constat et de leurs propositions.

Les bilans permettent d'évaluer :

- ⇒ Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- ⇒ Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- ⇒ Le personnel évoluant dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
- ⇒ Les prestataires de services (*transport, ...*).

L'évaluation des animateurs :

Les animateurs sont évalués à l'aide d'une grille d'évaluation et des retours des élus.

Des entretiens et des réunions de fin de journée permettent l'évaluation :

- ⇒ De la pédagogie mis en place,
- ⇒ Du projet d'animation,
- ⇒ Du rythme de la journée,
- ⇒ De l'implication et du comportement des animateurs,
- ⇒ Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

L'évaluation avec les enfants :

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (*activités, sorties, ...*) que sur la vie collective et quotidienne.

Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur des éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs.

L'évaluation des prestataires de service :

L'évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L'évaluation de la prestation transport :

L'équipe d'animation évalue le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurités que nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractualisés.

L'évaluation des prestataires de sorties ludiques et culturelles :

L'équipe d'animation et les enfants évaluent les sorties ludiques et culturelles afin de reconduire ou non la prestation.

Une sortie ludique et culturelle doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée à l'âge de l'enfant qui la pratique.

3- LES 3 PRIORITES DU PROJET EDUCATIF

1. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

Objectif 1 : permettre aux enfants d'être acteurs du développement durable.

Enjeu : sensibiliser les enfants au développement durable. La gestion économe des ressources doit être intégrée dans les comportements des enfants

Objectif 2 : favoriser le vivre ensemble dans les différents lieux et temps vécus par les enfants

Enjeu : l'école, les temps périscolaires et l'ALSH proposent des moments de sociabilisation dont la qualité éducative est centrale dans le parcours de l'enfant et pour la qualité des apprentissages. La qualité des relations humaines et des échanges entre Enfants/Adultes et entre les enfants eux-mêmes sont déterminants pour la qualité des apprentissages.

Objectif 3 : mener des actions permettant de comprendre et d'agir en référence au passé, au présent et à l'avenir.

Enjeu : permettre à l'enfant de comprendre les enjeux sociétaux, civiques, économiques, écologiques et politiques. Apprendre à prendre du recul, repérer et agir sur les causes, envisager des solutions et des actions pour l'avenir.

Objectif 4 : accompagner l'engagement, la responsabilité et l'investissement des enfants.

Enjeu : permettre aux enfants de s'approprier les valeurs de la République et de comportements civiques. Favoriser l'implication des enfants dans chaque action. Développer les capacités de choix et le sens critique des enfants.

Objectif 5 : favoriser les moments collectifs nécessitant la coopération entre enfants.

Enjeu : avoir la possibilité de se connaître et de partager ensemble, favoriser l'esprit de groupe et développer l'entraide et le partage à travers des activités communes

2. Accompagner l'enfant dans la construction de son avenir, de son parcours de vie, de son épanouissement personnel

Objectif 1 : favoriser les activités partagées Parents/Enfants et les relations ALSH/Parents.

Enjeu : les parents sont les 1ers responsables de l'éducation des enfants. La qualité du lien entre les parents et les animateurs est un vecteur de réussite pour l'enfant. Les ressources éducatives des parents peuvent être mises à contribution et valoriser.

Objectif 2 : favoriser l'insertion sociale par la mise en œuvre de leviers éducatifs cohérents et complémentaires.

Enjeu : la participation à des actions éducatives et ludiques sur les temps périscolaire et extrascolaire est un facteur de développement et d'épanouissement pour l'enfant.

Objectif 3 : conférer à l'enfant les moyens d'assurer une plus grande maîtrise sur sa propre santé et d'améliorer celle-ci.

Enjeu : l'éducation à la santé est un vecteur essentiel de prévention. Les actions favorisant le développement du goût, la connaissance des principes de l'équilibre alimentaire et l'activité physique permettent de prévenir obésité et maladies.

Objectif 4 : permettre à chacun d'appréhender les nouvelles technologies et leurs usages

Enjeu : l'éducation à l'usage du numérique est devenue indispensable.

3. Porter une attention particulière aux enfants les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ou d'exclusion

Objectif 1 : développer un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap.

Enjeu : questionnement de l'équilibre sur les possibilités d'inclusion des enfants handicapés sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Objectif 2 : apporter une attention particulière aux enfants qui se mettent en situation d'exclusion à cause de leurs comportements.

Enjeu : les animateurs sont démunis face aux comportements de certains enfants. Résoudre les problèmes de comportement individuel qui peuvent mettre en échec l'équipe et les projets collectifs.